

Commune de LAGNICOURT-MARCEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 décembre 2018 à 19 heures.

Le Conseil Municipal s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGAND Francis, Maire en suite de convocation en date du 27 novembre 2018.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Etaient présents : DEGAND Francis, BEUCHERON Stéphane, CAPELLE Karine, LAVALLARD Hugues, LAVALLARD Nicolas, QUATRELIVRE Claude.

Etaient absents excusés : GRAUX M-Madeleine, MISERON Fr-Xavier, POUILLAUDE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme CAPELLE Karine

Objet : Enquête publique exploitation d'un parc éolien DE LA VOIE DES PRETRES 2 par la Société Parc éolien La Voie des Prêtres.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 8 octobre 2018, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Croisilles et Fontaine-les-Croisilles présentée par la Société PARC EOLIEN DE LA VOIE DES PRETRES. Le dossier réglementaire a été déposé en Mairie de Fontaine-Les-Croisilles où le public a pu consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire précité par la Société PARC EOLIEN DE LA VOIE DES PRETRES.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis défavorable (0 pour – 4 contre – 2 abstentions) à la demande formulée par la Société PARC EOLIEN DE LA VOIE DES PRETRES.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 7 décembre 2018 et transmission en Préfecture le 7 décembre 2018.

Pour copie conforme,
Le Maire
F. DEGAND

